

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1015 du 9/II/1982
DECRET N° /MPS.DGTF/DGP/22071/1
Portant intégration et nomination de
Monsieur KINZONZI Ange, dans les cadres
de la catégorie I, hiérarchie I des
Services Techniques (Techniques Industrielles). -----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
DB
DCF
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13/II/1980 portant amendement de
l'article 67 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et les échelles des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et réaffectation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79/154 du 4/4/1978 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;
/u la lettre n° 1981/MEN/CAB/DGBOC/POB du 3 Mai 1981
du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dos-
sier de candidature constitué par l'intéressé ;
/u le protocole d'accord du 24/11/1975 signé entre la
RD du Congo et la République Populaire du Congo ;

DECRETE

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/FP du 3/2/1960 et du Protocole d'accord du 24/11/1975 susvisés, Monsieur KINZONZI Ange, né le 24/04/1956 à Baccango (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Electrotechnique, obtenu à l'Ecole Supérieure d'Enseignement Technique KARL-MARX-stadt (R.D.A.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Supérieur, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche,

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MINISTRON.

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDEZOU.

Le Ministre de l'Industrie et de
la Pêche,

Jean ITADI.

AMPLIATIONS :

JORF-C 1
DGTFP/DFI 3
DFP/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.I. P 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGCM/BC 2.